

L'Écho municipal

Journal des citoyens de Saint-Prime



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 avril 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro **2022-03** intitulé :

« **Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2017-02 de manière à créer une aire sous affectation de conservation pour le boisé Tanguay à même la grande affectation institutionnelle et publique** ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **lundi, 2 mai 2022 à 19 h** à l'édifice municipal situé au 599, rue Principale, Saint-Prime. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications qui seront apportées au plan d'urbanisme. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité de Saint-Prime à l'adresse suivante : **www.saint-prime.ca**.

Résumé projet

Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin de créer une aire sous affectation de conservation pour le boisé Tanguay à même la grande affectation institutionnelle et publique située au nord du parc industriel de la Municipalité de Saint-Prime en conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Domaine-du-Roy.

Donné à Saint-Prime, ce 13^e jour du mois d'avril 2022.

Caroline Bergeron
Secrétaire-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'Écho spécial, édition du 13 avril 2022)



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 avril 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro **2022-04** intitulé :

« **Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2017-03 de manière à actualiser les usages de la zone 7CO (ancien presbytère) et la réglementation concernant les piscines et à modifier certaines dispositions** ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **lundi, 2 mai 2022 à 19 h** à l'édifice municipal situé au 599, rue Principale, Saint-Prime. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications qui seront apportées au règlement de zonage. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité de Saint-Prime à l'adresse suivante : **www.saint-prime.ca**.

4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet concerne l'ensemble des zones du territoire de la Municipalité.

Résumé projet

Modifier le règlement de zonage numéro 2017-03 de manière à actualiser les usages de la zone 7CO (ancien presbytère) et la réglementation des piscines et à modifier certaines dispositions (marges latérales terrain d'angle, jardins en cour avant, accès à la voie de circulation, hauteur des bâtiments accessoires, marge mégadôme en zone 3i, 4i et 5i, sites d'extraction, résidences multifamiliales et création d'une zone de conservation pour le boisé Tanguay).

Donné à Saint-Prime, ce 13^e jour du mois d'avril 2022.

Caroline Bergeron
Secrétaire-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'Écho spécial, édition du 13 avril 2022)

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de construction

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 avril 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro **2022-05** intitulé « **Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de construction numéro 2017-05 concernant la protection contre le refoulement** ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **lundi, 2 mai 2022 à 19 h** à l'édifice municipal situé au 599, rue Principale, Saint-Prime. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications qui seront apportées au règlement de construction. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité de Saint-Prime à l'adresse suivante : **www.saint-prime.ca**.

Résumé projet

Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de construction numéro 2017-05 afin d'abroger l'article concernant la protection contre le refoulement.

Donné à Saint-Prime, ce 13^e jour du mois d'avril 2022.

Caroline Bergeron
Secrétaire-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'Écho spécial, édition du 13 avril 2022)



GYM MUNICIPAL

Suite à l'échéance du bail de location du local dans le Complexe BC, le gym doit être relocalisé. Une analyse de nos différents locaux pouvant accueillir le gym est présentement en cours.

SURVEILLEZ NOS PUBLICATIONS POUR LA DATE DE RÉOUVERTURE



Appel aux jeunes passionnés de l'été!

QUELQUES POSTES ENCORE DISPONIBLES!

ÉTÉ 2022

Camp de jour - animateur(trice) spécialisé(e)

Entretien paysager

Faites-nous parvenir votre CV par courriel au : gagnoncs@saint-prime.ca



DANS MA MUNICIPALITÉ,

je diminue ma vitesse!

Avec la température plus clémente, vous pourrez observer l'augmentation des piétons, cyclistes et enfants à l'extérieur. Merci de ralentir sur l'ensemble des rues et des routes de la municipalité.




SOCCER - ÉTÉ 2022



Il est toujours le temps de vous inscrire pour la saison estivale. Vous n'avez qu'à vous rendre sur la page Facebook [Club de soccer de Saint-Félicien](#), compléter le formulaire d'inscription et ensuite l'acheminer au Club.

Date limite pour inscription : 8 mai 2022

POUR INFORMATION

 clubdesoccerdest-felicien@hotmail.ca

Éducateurs recherchés - Saint-Prime

- Environ 1h30/semaine
- 1 soir/semaine (jeudi 17h30-18h30)
- 6 juin à la mi-août
- 15 \$/h pour les étudiants
- U4 à U6

Si intéressé, contactez la coordonnatrice Lory-Han Lévesque lhlev@hotmail.com ou par messenger.



CONGÉS FÉRIÉS

Nos bureaux seront fermés à l'occasion du congé de Pâques

Vendredi 15 avril et
Lundi 18 avril

Joyeuses
Pâques!

